

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_07

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET  
DEPLACEMENTS**

**TRAVAUX DE RENOVATION  
DU RESEAU D'ECLAIRAGE  
PUBLIC DE LA RUE LEON  
BLUM  
MAITRISE D'OUVRAGE DU  
SIEL  
-  
APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **27 janvier 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 Janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 janvier 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses :*

Christian SEON, *conseiller municipal*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Martine SCHMÜCK*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON	Daniel CORRE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210127-DCM\_2021\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2021

Affichage : 29/01/2021

**PATRIMOINE-VOIRIE-RÉSEAUX ET DÉPLACEMENTS****TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU  
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE LÉON BLUM  
MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIEL  
APPROBATION**

Daniel Corre, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Les équipements du réseau d'éclairage public de la rue Léon Blum sont vieillissants et usés, il y a lieu d'envisager des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire - Territoire d'Énergie (SIEL-TE) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

La commune a décidé de mener une opération d'investissements.

La réfection de l'éclairage public par la pose unilatérale de mâts et des travaux d'enfouissement des réseaux aériens seront réalisés dans un souci d'amélioration des performances énergétiques et de l'aménagement paysager du quartier.

**Financement**

Le coût total pour l'opération de la rue Leon Blum peut être estimé comme suit :

<b>Détail des travaux</b>	<b>Montant HT des travaux</b>	<b>%</b>	<b>Participation de la commune</b>
Rénovation du réseau d'éclairage public	95 500 €	98 %	93 590 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 500 €</b>		<b>93 590 €</b>

A défaut de paiement dans le délai de trente jours à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire - Territoire d'Énergie (SIEL-TE),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « rénovation du réseau d'éclairage public rue Léon Blum » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à monsieur le Maire pour information avant exécution ;
2. approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
3. prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits nécessaires pour la contribution, ouverts au budget compte 2041582 ;
5. décide d'amortir ce fonds de concours en quinze années par une dépense de fonctionnement au chapitre 042-6811 et une recette d'investissement au chapitre 040-28041582 ;
6. autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 27 janvier 2021  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN